

**Compléments d’informations**

**1. Qui peut être candidat ?**

Peuvent se porter candidats, des élèves scolarisés de la classe de quatrième à la classe de première. Les connaissances en langue allemande devraient suite à une phase d’adaptation, permettre de suivre les cours dans l’établissement d’accueil. Sont requises, pour participer à ce programme d’échange, des qualités personnelles telles qu’une grande aptitude à la communication, une grande autonomie et une faculté à s’adapter à un autre mode de vie et une autre culture.

Les candidats doivent avoir des résultats scolaires suffisamment positifs pour permettre, après un mois d’absence, un retour aisé dans l’établissement d’origine.

Après leur séjour à l’étranger, les élèves réintègrent leur classe d’origine.

**2. Comment choisir son/sa partenaire ?**

L’acceptation ou non d’une candidature est largement dépendante de la recommandation de l’établissement d’origine qui se doit d’être claire et précise. La recommandation doit, en particulier, préciser à quel point le/la candidat(e) présente les aptitudes requises pour s’adapter à une autre culture.

L’expérience des années précédentes montre que les informations concernant les intérêts personnels des candidats, leurs loisirs et toutes sortes d’activités extrascolaires sont d’une importance décisive. Dans ce domaine, il est donc très important de donner des informations détaillées et sincères; dans le cas contraire, cela peut engendrer des situations très délicates.

**3. L’école et la famille d’accueil**

Les élèves sont intégrés dans la vie de l’établissement d’accueil et sont donc soumis aux règlements et dispositions qui y sont en vigueur. L’assiduité aux cours est une obligation.

Les écoles partenaires nomment des tuteurs respectifs qui sont des personnes référentes pour les élèves dans leur quotidien ou pour tous les problèmes qu’ils pourraient rencontrer. Les tuteurs jouent donc un rôle d’une importance capitale.

Les familles doivent accueillir le/la partenaire de la même manière que celle souhaitée en réciprocité pour leur enfant. Ainsi, une chambre individuelle serait souhaitable, même si ce n’est pas obligatoire. Il est très important que l’élève soit entièrement impliqué dans la vie de famille. Chaque candidat(e) doit être conscient(e) que durant son séjour la responsabilité de ses parents à son égard est déléguée à la famille d’accueil et que, de ce point de vue, toute décision doit être prise en accord avec la famille d’accueil.

**4. Les coûts du séjour et conditions de déplacement**

Concernant les coûts engendrés par l’hébergement et l’alimentation, l’échange repose sur un principe de réciprocité. Pour l’argent de poche, en revanche, il faut prévoir une somme suffisante et prendre les dispositions nécessaires.

Les familles se chargeront des frais de transport et de l’organisation du déplacement conformément aux dates proposées (sauf arrangement particulier avec la famille d’accueil). Lors de la réunion obligatoire avec les familles, des indications de vols pourraient être communiquées. La DRAREIC se charge de trouver des partenaires d’échange mais n’accompagne pas les élèves à destination. Un temps de concertation entre les familles sera programmé afin qu’elles échangent leurs coordonnées pour prévoir des voyages groupés, le cas échéant.